



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 20 i) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution [72/224](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu des progrès accomplis pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, et expose les mesures prises par les États Membres pour atteindre plus rapidement cet objectif. Il présente également les principaux messages du premier examen de l'objectif de développement durable n° 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), qui a eu lieu lors de la réunion de juillet 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les prochains rendez-vous, notamment la session de 2019 du Forum politique de haut niveau, le bilan à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024) et le nouveau Sommet sur le climat convoqué pour 2019 par le Secrétaire général, serviront de plateformes mondiales pour échanger des enseignements et susciter de nouvelles initiatives à l'appui de l'objectif 7.

* [A/73/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 72/224 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-treizième session un rapport sur son application, notamment des activités réalisées pour marquer la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024), et décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », la question subsidiaire intitulée « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable », sauf s'il en est convenu autrement.

II. L'énergie dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030)

2. L'énergie occupe une place centrale dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Elle est étroitement liée à de nombreux objectifs de développement durable, notamment l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement, la santé, l'éducation, la prospérité, la création d'emplois et l'autonomisation des jeunes et des femmes. L'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable, est indispensable au développement humain. Une évolution vers des solutions énergétiques durables est également essentielle pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

3. L'objectif de développement durable n° 7, qui vise à « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable », représente le tout premier objectif universel relatif à l'énergie, assorti de cinq cibles concernant l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les moyens de mise en œuvre.

4. En juillet 2018, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a entrepris le premier examen mondial de la mise en œuvre de l'objectif 7 sous les auspices du Conseil économique et social, ce qui constitue une première étape cruciale pour faire le bilan des progrès accomplis à ce jour concernant l'objectif 7 et ses liens avec d'autres objectifs de développement durable. Nombre d'États Membres ont effectué des examens nationaux volontaires pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, notamment de l'objectif 7. Un groupe consultatif technique multipartite sur l'objectif 7 a été mis en place par le Département des affaires économiques et sociales pour apporter une contribution technique à l'examen de cet objectif à la réunion du Forum politique de haut niveau.

5. La réalisation de l'objectif 7 est à portée de main. Il est ressorti des débats tenus lors de son examen par le Forum politique de haut niveau que les avancées technologiques, la baisse rapide des coûts, les changements stratégiques dans les politiques, les nouveaux modèles commerciaux et un nombre croissant de pratiques exemplaires accélèrent la transformation des systèmes énergétiques dans plusieurs endroits et facilitent la réalisation de l'objectif. Pour ne laisser personne de côté, nous devons tirer parti de cette dynamique et mobiliser une plus grande volonté et coopération au niveau politique et encourager des niveaux plus élevés d'investissement public et privé dans un avenir énergétique durable.

6. Toutefois, si des mesures urgentes ne sont pas prises, le monde ne parviendra pas à atteindre l'objectif 7 et, partant, les autres objectifs de développement durable. Environ un milliard de personnes vivent actuellement sans électricité, tandis que près de 3 milliards de personnes n'ont pas accès à des modes de cuisson propres. Bien que la production d'énergie à partir des sources d'énergie renouvelables se développe rapidement, peu de progrès ont été accomplis concernant l'intégration des énergies renouvelables dans les utilisations finales. Dans le même temps, le rythme actuel d'amélioration du rendement énergétique n'est pas assez élevé pour permettre d'atteindre l'objectif mondial. Les flux financiers, y compris les investissements publics et privés dans le secteur de l'énergie, sont également insuffisants.

7. Toutes les parties prenantes devraient accélérer et recentrer leurs efforts en faveur de l'objectif 7. Les prochaines manifestations mondiales importantes, notamment la réunion du Forum politique de haut niveau, les sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le prochain sommet sur le climat convoqué pour 2019 par le Secrétaire général, seront autant d'occasions importantes de partager des enseignements et d'encourager de nouvelles mesures. La Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024) devrait être mise à profit pour stimuler la dynamique internationale.

III. Progrès accomplis pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

8. Les nouvelles expériences menées dans les pays et les secteurs contribuent à l'accélération des avancées mondiales vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7. Les solides gains enregistrés par certains pays développés ou en développement sont encore plus encourageants que les nouvelles tendances enregistrées au niveau mondial. Il est de plus en plus évident que l'adoption d'approches holistiques et de politiques ciblées et le renforcement de la coopération internationale favorisent des progrès considérables en matière d'énergie propre et d'accès à l'énergie, qui amélioreront les conditions de vie de milliards d'individus, sans laisser personne de côté.

9. Les sections suivantes du présent rapport s'appuient sur le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social intitulé « Point annuel sur les objectifs de développement durable » (E/2018/64), sur la compilation des principaux messages relatifs aux examens nationaux volontaires de 2018 (E/HLPF/2018/5), sur les notes d'orientation relatives à l'accélération de la réalisation de l'objectif 7 établies par le groupe consultatif technique à l'appui du premier examen dudit objectif par le Forum politique de haut niveau, y compris les communications de plus de 50 entités des Nations Unies et d'autres organisations, et sur le rapport « Tracking SDG 7: The energy progress report 2018 », présenté conjointement par l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé.

A. Vue d'ensemble de la situation à l'échelle mondiale

Accès à l'électricité

10. Aujourd'hui, environ un milliard de personnes vivent encore sans électricité dans le monde, bien qu'entre 2000 et 2016, le pourcentage de la population mondiale ayant accès à l'électricité soit passé de 78 % à 87 %. Si les tendances actuelles se poursuivent, 674 millions de personnes seront encore privées d'électricité en 2030. Pour atteindre l'accès universel d'ici à 2030, il faudrait accroître de 0,8 % chaque année le taux de raccordement au réseau.

11. Des signes prometteurs sont observés dans les régions à la traîne, les solutions d'alimentation en électricité autonomes commençant à faire la différence pour compléter l'électrification en réseau :

a) Au cours de la période 2014-2016, les pays situés dans les régions les plus en retard ont augmenté leurs taux d'accès à l'électricité, qui ont atteint 86,7 % en Asie centrale et en Asie du Sud et 43 % en Afrique subsaharienne en 2016 : le déficit d'accès absolu en Afrique subsaharienne, qui culminait en 2015 à 595,3 millions personnes, a commencé à se contracter pour la première fois en 2016, de 28,5 millions de personnes ;

b) Les solutions autonomes apparaissent comme un moteur important de l'accès à l'électricité en milieu rural : des données nouvelles semblent indiquer que l'électricité solaire hors réseau bénéficie à environ 141 millions de personnes dans les zones rurales des pays en développement, complétant les réseaux électriques, et que la consommation est fortement concentrée dans environ une douzaine de pays pionniers ;

c) L'accessibilité financière demeure une préoccupation majeure. Selon les estimations, même dans les pays ayant atteint l'accès universel, les problèmes d'accessibilité financière touchent environ 30 % de la population ; dans les pays qui œuvrent en faveur de l'accès universel, ils touchent 57 % de ceux qui ont déjà accès à l'électricité.

Accès à des combustibles et des techniques propres

12. Aujourd'hui, en 2018, environ 3 milliards de personnes n'ont pas accès à des modes de cuisson propres. L'accès aux combustibles et aux techniques propres pour la cuisson s'est progressivement amélioré, atteignant 59 % à l'échelle mondiale en 2016, soit une hausse de 10 % depuis 2000. Malgré ces progrès, près de 3 milliards de personnes continuent de cuisiner au moyen de combustibles et de fourneaux polluants. Pour parvenir à l'accès universel à la cuisson propre d'ici à 2030, le taux annuel d'accès doit passer à 3 %. Si la tendance actuelle se poursuit, 2,3 milliards de personnes dans le monde seront toujours non couvertes en 2030.

13. Les exemples d'expériences concluantes en matière de cuisson propre sont rares :

a) Alors que certaines parties de l'Asie ont enregistré une augmentation du taux d'accès à la cuisson propre supérieure à celle du taux d'accroissement démographique, en Afrique subsaharienne, les progrès n'ont été que marginaux, la population totale de la région ayant progressé quatre fois plus vite que celle ayant accès à des techniques propres pour la cuisson entre 2014 et 2016 ;

b) La nécessité d'un déploiement rapide des combustibles et techniques propres pour la cuisson n'a pas bénéficié de l'attention politique qu'elle mérite, alors même qu'assurer à tous des modes de cuisson propres représente un coût moindre que celui de l'électrification. Du fait d'un ensemble de facteurs, notamment des coûts d'entrée élevés pour de nombreux modes de cuisson propres, la non-sensibilisation des consommateurs aux avantages de ces solutions, le manque de financement des producteurs cherchant à pénétrer le marché, la lenteur des progrès de l'innovation concernant les fourneaux propres et l'absence d'infrastructures de production et de distribution de combustibles, il reste difficile de remédier de façon généralisée à ce problème.

Sources d'énergie renouvelables

14. Les méthodes de production moderne d'énergie renouvelable connaissent un essor rapide, mais des efforts supplémentaires devront être faits pour atteindre l'objectif 7. Ces dernières années, la baisse rapide des coûts et l'aide fournie par les pouvoirs publics ont rendu l'énergie solaire et l'énergie éolienne compétitives par rapport aux sources classiques de production d'électricité dans nombre de localités. Ces énergies représentent actuellement plus de 50 % de la capacité énergétique mondiale annuelle. Toutefois, en 2015, la consommation mondiale d'énergie renouvelable n'a augmenté que de façon marginale, passant de 17,3 % en 2014 à 17,5 %, ce qui témoigne d'une absence de progrès concernant l'utilisation de ces sources d'énergie pour le transport et le chauffage et le refroidissement.

15. Il est évident que les progrès en matière de chauffage, de refroidissement et de transport ne sont pas encore à la hauteur de ceux réalisés dans le domaine de l'électricité renouvelable :

a) Des progrès notables ont été constatés dans plusieurs pays : la Chine représentait à elle seule près de 30 % de la croissance absolue de la consommation d'énergie renouvelable dans le monde en 2015 ; le Brésil est le seul pays parmi les 20 plus grands consommateurs d'énergie à dépasser largement la moyenne mondiale de la part de l'énergie renouvelable dans toutes les utilisations finales (électricité, transport, chauffage) ; tandis qu'au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie a augmenté de 1 point de pourcentage par an, en moyenne, depuis 2010 – soit plus de cinq fois la moyenne mondiale au cours de la même période ;

b) Davantage d'efforts seront nécessaires concernant les utilisations finales, telles que le chauffage/refroidissement et le transport, qui représentent 80 % de la consommation mondiale d'énergie et pour lesquelles le taux de pénétration de l'énergie renouvelable demeure faible et un potentiel inexploité subsiste : l'une des possibilités serait un recours plus large aux systèmes d'énergie locaux (pour le chauffage ou le refroidissement) utilisant la biomasse, l'énergie géothermique et l'énergie héliothermique. Avec la décarbonation du secteur, l'électricité peut progressivement remplacer d'autres formes d'énergie, comme c'est le cas pour les véhicules électriques ;

c) En outre, la croissance durable du secteur de l'électricité renouvelable exige qu'une attention accrue soit portée aux questions d'intégration aux réseaux électriques, notamment le raccordement des infrastructures de recharge et l'exploitation de la technologie des réseaux intelligents, afin de faciliter la gestion de ressources de production variables.

Effacité énergétique

16. Le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique s'est récemment accéléré. Entre 2014 et 2015, l'intensité énergétique primaire, qui mesure l'efficacité énergétique, a diminué de 2,8 % dans le monde, affichant la baisse la plus rapide depuis 2010. Elle devra cependant diminuer de 2,7 % par an pendant la période 2016-2030, contre un taux moyen de 2,2 % par an pendant la période 2010-2015, ce qui nécessite de la part des décideurs une plus grande ambition à l'échelle internationale.

17. On constate une dissociation de plus en plus évidente entre la croissance et la consommation d'énergie :

a) À l'échelle mondiale, le produit intérieur brut a augmenté près de deux fois plus vite que l'approvisionnement en énergie primaire entre 2010 et 2015. De fait, l'activité économique a progressé plus rapidement que la consommation d'énergie dans toutes les régions sauf en Asie occidentale, et dans toutes les catégories de revenu ;

b) L'amélioration de l'intensité énergétique du secteur industriel, le plus gros consommateur d'énergie, est particulièrement encourageante (réduction de 2,7 % par an depuis 2010 selon les estimations), mais les progrès ont été plus modestes ailleurs, notamment dans le secteur des transports, dans la consommation énergétique du secteur résidentiel et dans la production, le transport et la distribution d'électricité ;

c) Il reste encore à adopter systématiquement des politiques d'efficacité énergétique dans de nombreux pays : les codes du bâtiment pour les secteurs résidentiel et commercial devraient être assortis de normes de performance énergétique pour les grands projets de construction et de modernisation, et il est essentiel d'adopter d'ambitieuses politiques d'intégration intersectorielles qui fixent des objectifs ou offrent des incitations fiscales pour encourager les gains d'efficacité énergétique, comme l'ont fait avec un certain succès la Chine et plusieurs pays européens.

Financement et investissement

18. Le financement pour la réalisation de l'objectif 7 devra doubler à l'échelle mondiale. Il est actuellement d'environ 500 milliards par an, alors qu'il faudrait mobiliser 1 000 à 1 200 milliards de dollars par an jusqu'en 2030. L'investissement n'est pas équitablement réparti : si les pays développés et certains pays à revenu intermédiaire obtiennent des financements, de nombreux pays en développement n'y ont pas accès.

19. Les besoins de financement de l'électrification universelle se chiffrent, selon les estimations, à 52 milliards de dollars par an jusqu'en 2030, essentiellement en Inde et dans les pays d'Afrique subsaharienne. Jusqu'ici, les investissements ont presque exclusivement servi à étendre le réseau électrique, les apports des donateurs représentant 55 % du total. Le financement des systèmes énergétiques privés hors réseau commence à augmenter, à partir d'un niveau certes bas, surtout en ce qui concerne les installations photovoltaïques à usage domestique qui fonctionnent suivant le principe de la facturation au service rendu.

20. Les besoins de financement pour assurer l'accès universel aux moyens de cuisson modernes sont estimés à 4,4 milliards de dollars par an jusqu'en 2030, bien que le niveau de financement soit actuellement négligeable (seulement 240 millions

de dollars environ en 2014, selon une estimation). Le financement privé dans ce secteur est très limité.

21. Les besoins de financement des énergies renouvelables sont de l'ordre de 442 à 650 milliards de dollars par an jusqu'en 2030, selon les estimations. En 2016, les investissements dans les énergies renouvelables ont atteint 263 milliards de dollars dont 48 % sont allés aux pays en développement, principalement la Chine. À l'échelle mondiale, 90 % des investissements dans les énergies renouvelables ont été financés par le secteur privé en 2016.

22. Les besoins d'investissement dans l'efficacité énergétique pour atteindre l'objectif 7 se chiffrent, selon les estimations, à 560 milliards de dollars par an jusqu'en 2030. Le montant total des investissements dans l'efficacité énergétique s'est établi à 231 milliards de dollars en 2016, les mesures d'économie d'énergie dans les bâtiments représentant près de 60 % de ce total.

Renforcement des capacités

23. La réalisation de l'objectif 7 passe par le renforcement des capacités. À l'échelle mondiale, diverses stratégies et activités ont été utilisées dans ce domaine pour promouvoir l'accès à l'énergie propre ainsi qu'un plus grand recours aux technologies et aux services qui exploitent les énergies renouvelables et permettent une utilisation rationnelle de l'énergie. Il reste à faire la synthèse des enseignements tirés de l'expérience afin d'asseoir l'intensification des efforts de renforcement des capacités sur une base solide, à savoir des cadres porteurs, la coopération technologique, des mesures d'investissement, le transfert de savoir-faire technique et des activités de formation du personnel.

Technologie et innovation

24. L'innovation dans le domaine des technologies énergétiques s'accélère à un rythme sans précédent sous l'effet d'une convergence de forces qui transforment en profondeur le secteur de l'électricité (notamment les changements climatiques, la nécessité d'infrastructures résilientes, la sollicitation accrue des ressources et la décentralisation de l'approvisionnement). Bien qu'elle soit essentiellement liée aux économies d'échelle, l'innovation a permis de réduire considérablement le coût des principales techniques d'exploitation des énergies renouvelables. Par exemple, les prix des modules solaires photovoltaïques ont diminué de plus de 80 % au cours des sept dernières années et la moyenne mondiale pondérée des coûts actualisés de l'électricité a diminué de 73 %, pour se situer à 0,10 dollar le kWh en 2017. D'autres innovations importantes restent toutefois nécessaires dans tous les aspects du système énergétique si l'on veut accélérer sensiblement la transition énergétique, atteindre les cibles de l'objectif 7 et surmonter les difficultés recensées dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Données et suivi

25. Il faudra déployer des efforts soutenus pour améliorer la qualité et la disponibilité des données, notamment la portée et la précision des questionnaires des enquêtes auprès des ménages, afin d'avoir une idée plus exacte de la nature et de la qualité des services d'électricité fournis et des moyens de cuisson propres. Les indicateurs actuels ne permettent pas de saisir les aspects de l'objectif 7 qui concernent la capacité économique et la fiabilité. Qui plus est, avec la révolution de l'énergie solaire hors réseau, il est de plus en plus difficile de bien rendre compte des

progrès réalisés dans le domaine de l'électrification rurale. Il est également important de renforcer les capacités statistiques afin de produire des bilans énergétiques exacts, surtout dans les pays en développement, qui manquent encore de données dans de nombreux domaines, comme l'utilisation traditionnelle de la biomasse. Il existe encore relativement peu d'informations sur l'efficacité énergétique des principaux secteurs de consommation en dehors des grandes économies, qui sont pourtant essentielles pour orienter l'action des pouvoirs publics.

B. Aperçu régional

Afrique

26. Dans la plupart des pays africains, les politiques existantes et les engagements pris ne sauraient suffire à atteindre l'objectif 7. En 2030, la population sans accès à l'électricité sera probablement à peu près la même qu'en 2016 (soit 590 millions), tandis que celle sans accès à des moyens de cuisson propres et efficaces atteindra 900 millions de personnes.

27. La capacité de production d'électricité renouvelable a dépassé 38 GW en 2016 (soit environ 23 % du total), principalement grâce aux progrès réalisés dans les domaines de l'éolien, du solaire photovoltaïque, du géothermique et de la production d'hydroélectricité à grande échelle. L'intensité énergétique demeure élevée. Pour assurer la réalisation de l'objectif 7 en Afrique d'ici à 2030, il faudra investir quelque 34,2 milliards de dollars par an.

28. Les mesures prioritaires en Afrique sont les suivantes : mettre en place des politiques cohérentes et créer des conditions favorables à la mobilisation d'investissements ; remédier au manque de données et de fiabilité statistique ; renforcer les capacités humaines et institutionnelles nationales ; intégrer la résilience climatique dans la planification et la mise en œuvre d'infrastructures énergétiques et d'investissements dans ce domaine ; promouvoir l'échange des bonnes pratiques et des données d'expérience ; privilégier systématiquement l'efficacité énergétique dans tous les secteurs ; promouvoir la participation locale d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur des énergies renouvelables ; et accélérer les efforts faits pour encourager l'innovation et la recherche-développement au niveau régional.

Région arabe

29. L'accès à l'électricité est quasiment universel dans les villes de la région arabe, mais le taux de raccordement n'est que de 80 % environ en milieu rural ; selon les données recueillies en 2014, environ 36 millions de personnes n'avaient pas accès à l'électricité. La proportion de personnes vivant dans la région qui utilisent des combustibles et des technologies propres pour la cuisine a régulièrement augmenté depuis le début du siècle pour atteindre 88 % en 2014, allant de près de 100 % dans les États membres du Conseil de coopération du Golfe et les pays du Machreq à moins de 40 % dans les pays les moins avancés de la région.

30. La région possède un énorme potentiel d'énergies renouvelables, et des pays comme l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Maroc s'emploient activement à développer la production d'énergies renouvelables modernes, grâce à la baisse rapide des coûts et aux progrès technologiques. Il n'empêche que les énergies renouvelables, qui représentaient 4 % de la consommation totale d'énergie (biomasse comprise) en 2014, ne jouent encore qu'un rôle marginal dans la plupart des pays arabes. Aucune réduction de l'intensité énergétique n'a été observée dans la région

ces 25 dernières années, alors que la consommation d'énergie a plus que doublé depuis 1990.

31. Les mesures prioritaires dans la région sont les suivantes : mettre en place des politiques et des cadres institutionnels visant à stimuler l'exploitation des énergies renouvelables et l'adoption de mesures et de pratiques permettant une utilisation rationnelle de l'énergie ; renforcer les capacités, la transparence et la responsabilisation des institutions ; mettre en place des systèmes de suivi et de collecte de données ; encourager l'échange d'informations ; améliorer la communication entre les gouvernements, les institutions financières et les secteurs public et privé ; appliquer des politiques intégrées et proactives de gestion durable des ressources naturelles ; encourager une utilisation plus rationnelle des ressources en combustibles fossiles dans la région ; renforcer la coopération et les échanges commerciaux entre les pays de la région arabe ; et développer la production de composants utilisés pour les technologies exploitant les énergies renouvelables.

Asie et Pacifique

32. Les pays de la région Asie et Pacifique sont en bonne voie d'atteindre l'objectif d'accès quasi universel à l'électricité d'ici à 2030, bien que plus de 420 millions de personnes, soit presque 10 % de la population de la région, n'y aient toujours pas accès. Certains pays, principalement les îles du Pacifique, affichent encore des taux d'accès très bas. La région est cependant encore loin de pouvoir atteindre l'objectif d'accès universel à la cuisson propre d'ici à 2030 : près de 2,1 milliards de personnes, soit presque la moitié de la population de la région, utilisent encore des combustibles et des technologies polluants et malsains pour cuisiner.

33. La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale totale d'énergie a atteint 18,3 % en 2014, après être tombée à 17,9 % en 2011. Les énergies renouvelables modernes représentaient 6,8 % de la consommation finale totale en 2014, contre 6,2 % en 2012. La région affiche un net recul de l'intensité énergétique, avec une diminution de plus de 30 % entre 1990 et 2014.

34. Les mesures prioritaires sont les suivantes : préserver la dynamique qui s'est enclenchée, maintenir l'engagement pris par les gouvernements d'assurer l'accès universel à l'électricité, fixer d'urgence des objectifs nationaux et régionaux pour les combustibles et les technologies permettant une cuisson propre, mettre en place des politiques et des initiatives contribuant à promouvoir les énergies renouvelables et renforcer les réglementations en matière d'efficacité énergétique.

Amérique latine et Caraïbes

35. Le nombre de personnes sans accès à l'électricité en Amérique latine et dans les Caraïbes est tombé de 44 millions en 2000 à 18 millions en 2014. Aux taux d'accroissement actuels, l'objectif d'accès universel à l'électricité pourrait être atteint d'ici à 2030. En 2014, 99 % de la population urbaine et plus de 88 % de la population rurale avaient l'électricité. Les pays accusant les plus gros déficits étaient la Bolivie (État plurinational de), le Guatemala, le Guyana, Haïti, le Honduras et le Nicaragua.

36. La proportion de la population ayant accès aux sources d'énergie modernes pour la cuisine a augmenté, pour atteindre 86,5 % en 2014, mais plus de 84 millions de personnes en étaient toujours privées. Les taux annuels de progression ont diminué ces dernières années et, au rythme actuel (environ 0,5 % par an), il sera impossible d'atteindre l'objectif 7.

37. La région a la plus faible intensité énergétique du monde, mais également le plus faible taux d'accroissement annuel (environ 0,5 % par an en moyenne entre 1990 et 2010). Au taux actuel, (qui est tombé à 0,3 % entre 2012 et 2014), il sera impossible de multiplier par deux le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030. En 2014, les sources d'énergie renouvelables représentaient 27,2 % de la consommation finale totale d'énergie et les énergies renouvelable modernes représentaient 22,9 % de la consommation finale totale.

38. Les mesures prioritaires sont les suivantes : mettre en place des cadres institutionnels et réglementaires qui permettent d'attirer les investisseurs ; mettre en œuvre des politiques qui encouragent l'exploitation des sources d'énergie renouvelable (éolienne et solaire notamment) ; intensifier les programmes nationaux visant à promouvoir l'utilisation de fourneaux à bois propres et peu gourmands en énergie ; renforcer les cadres institutionnels et réglementaires en matière d'efficacité énergétique ; élaborer des plans nationaux pour l'efficacité énergétique ; et promouvoir une plus grande rationalisation du secteur des transports.

Commission économique pour l'Europe

39. Les États membres de la Commission économique pour l'Europe sont encore loin d'atteindre l'objectif 7. Le contexte particulier de certaines parties de la région a conduit à une utilisation inefficace de l'énergie, à des coupures de courant, à la hausse du coût de l'énergie et à l'impossibilité de se chauffer à un prix abordable en hiver. Certains pays exportent de grandes quantités de combustibles fossiles et figurent parmi les plus gros consommateurs d'énergie du monde.

40. La région a atteint l'objectif d'accès universel au réseau électrique et 98 % de la population ont accès à des combustibles de cuisine propres, malgré d'importants problèmes de qualité et de coût. Le taux d'amélioration de l'intensité énergétique dans la région se maintient à environ -2 % par an depuis 2012, alors que le taux requis pour atteindre l'objectif visé à l'horizon 2030 est de -2,6 %. Les investissements annuels dans l'énergie renouvelable devront plus que doubler pour atteindre l'objectif 7.

41. Les mesures prioritaires sont les suivantes : prendre en compte le coût complet de la production et de l'utilisation d'énergie dans son prix ; rationaliser le recours aux subventions énergétiques pour éliminer les distorsions du marché tout en protégeant les groupes vulnérables ; réduire les obstacles à l'accès au marché des technologies énergétiques durables ; étudier les moyens d'accélérer l'adoption de mesures allant dans le sens d'une plus grande efficacité énergétique ; élaborer des cadres durables de promotion de l'investissement dans les énergies renouvelables ; favoriser une meilleure compréhension du lien entre des réseaux de distribution efficaces, des centrales à combustible fossile adaptables et l'utilisation de différentes sources d'énergie renouvelable ; réduire l'intensité d'émission de carbone du secteur énergétique ; définir des normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments ; adopter la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources comme outil de gestion durable des ressources ; et promouvoir l'échange de connaissances et d'informations sur la technologie, l'organisation du marché, les processus de transition et les moyens de gagner en efficacité.

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

42. Ensemble, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement comprennent 91 pays, avec une

population totale de 1,1 milliard d'habitants. L'accès à l'énergie dans ces pays vulnérables reste un problème majeur. En 2016, le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité était de 44,8 % dans les pays les moins avancés, 53,1 % dans les pays en développement sans littoral et 76,3 % dans les petits États insulaires en développement.

43. En 2015, la part des énergies renouvelables traditionnelles et modernes dans la consommation finale totale d'énergie était de 67,8 % dans les pays les moins avancés et de 53 % dans les pays en développement sans littoral. Dans les deux groupes de pays, la biomasse traditionnelle restait la principale source d'énergie renouvelable. L'amélioration de l'efficacité énergétique est également une priorité pour les pays vulnérables, la plupart d'entre eux n'ayant guère progressé dans ce domaine. Un facteur crucial pour accroître l'efficacité énergétique est l'amélioration des systèmes de transport et de distribution.

44. Le prix de l'électricité est souvent beaucoup plus élevé dans les pays vulnérables. Le tarif moyen dans les capitales des pays les moins avancés est estimé à 22,4 centimes de dollar le kWh, alors que dans les pays développés, aux États-Unis par exemple, il était de 10,08 centimes de dollar le kWh en 2016. Dans les pays les moins avancés, le prix de l'électricité varie entre 5,7 centimes de dollar le kWh (Bhoutan) et 96 centimes de dollar le kWh (Îles Salomon). Les tarifs sont généralement très élevés dans les pays qui sont fortement tributaires des importations de combustibles fossiles.

45. Les mesures prioritaires sont les suivantes : créer les conditions voulues pour stimuler l'investissement privé ; accroître l'aide affectée à l'énergie durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; appuyer l'élaboration de projets visant à accélérer les progrès ; renforcer l'intégration des infrastructures énergétiques transfrontières et des institutions régionales compétentes pour réaliser des économies d'échelle ; créer des liens intersectoriels entre l'énergie durable et les autres priorités de développement ; et veiller à ce que les politiques énergétiques nationales tiennent compte du profil de la demande en énergie des plus pauvres, notamment en favorisant les utilisations productives de l'énergie.

C. États Membres

46. Pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu en juillet 2018, 46 pays ont procédé à des examens nationaux volontaires de leurs progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces examens visaient à faciliter l'échange des données d'expérience, notamment sur les succès obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Sur la base des examens présentés au Forum de haut niveau, et uniquement à titre d'illustration, on trouvera ci-après un aperçu de l'expérience de quelques pays concernant l'objectif 7.

Arménie

47. En Arménie, un cadre réglementaire et institutionnel solide a été mis en place pour stimuler la production d'énergie renouvelable et promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans le secteur industriel, dans les communautés rurales et urbaines et dans les foyers. À cet égard, le Gouvernement a mis en place des

programmes et des mesures économiques visant à garantir à l'ensemble de la population, urbaine et rurale, un accès universel à un approvisionnement électrique fiable. La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale totale d'énergie du pays s'est accrue pour atteindre 14,1 % en 2016, sous l'effet essentiellement des progrès réalisés dans les domaines de l'hydroélectricité et de l'énergie solaire.

Australie

48. Le Gouvernement australien est résolu à garantir l'accès à un approvisionnement en électricité fiable et bon marché, tout en honorant les engagements qu'il a pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Le secteur électrique national est en pleine mutation grâce à l'expansion rapide des énergies renouvelables, aux nouvelles exigences des usagers et à la nécessité d'assurer un approvisionnement fiable et bon marché tout en respectant l'engagement pris par le pays de réduire ses émissions. L'Australie a considérablement investi dans le développement des technologies énergétiques propres et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, notamment l'agriculture, l'éducation, le logement, l'infrastructure et la production manufacturière.

Burkina Faso

49. Le Gouvernement burkinabé compte satisfaire 100 % des besoins nationaux en électricité dans les zones urbaines et 40 % dans les zones rurales d'ici à 2025 grâce à un approvisionnement fiable et bon marché. Des efforts importants sont déployés pour y parvenir, notamment l'inauguration de la plus grande centrale solaire d'Afrique de l'Ouest en 2017. Située à Zagtoui, cette centrale de 33 mégawatts est équipée de 129 600 panneaux solaires répartis sur 60 hectares.

Bangladesh

50. Le Bangladesh a considérablement amélioré l'accès à l'électricité au cours des dernières années. Les principales sources d'énergie renouvelable sont le solaire et l'éolien. Grâce à un modèle de financement novateur, les systèmes solaires domestiques ont connu une expansion rapide et plus de 4,5 millions de ces systèmes ont été installés, ce qui a permis de créer plus de 100 000 emplois. La production d'énergie solaire est passée de 51 à 212 gigawattheures entre 2010 et 2014.

Canada

51. Grâce à d'abondantes ressources hydroélectriques et à une technologie nucléaire de pointe, le Canada est l'un des pays du monde où l'électricité est la moins chère et la plus propre. En 2015, les ménages canadiens ont dépensé 4 198 dollars en moyenne pour leur électricité. Pas moins de 80 % de l'électricité provient de sources non émettrices, ce qui a permis au Canada d'accomplir des progrès sensibles dans la réalisation de l'objectif 7. Le pays investit massivement dans l'énergie propre et l'efficacité énergétique et met en place des politiques qui accéléreront le passage à des sources d'énergie renouvelable. En outre, il a pris en compte les liens entre l'énergie et l'égalité des sexes dans le cadre d'une série d'initiatives qui pourraient non seulement influencer la représentation équilibrée des sexes dans le secteur énergétique, mais aussi accroître les possibilités d'emploi et l'indépendance financière des femmes à travers le monde, notamment l'initiative « Énergie propre, éducation et autonomisation » et la campagne « Égaux d'ici à 2030 ».

Égypte

52. En Égypte, le secteur énergétique a vu ses capacités de production, de transport et de distribution d'électricité augmenter considérablement. Le pays a accru sa capacité de production d'électricité d'au moins 15 gigawatts en recourant à des technologies modernes, viables et efficaces. La stratégie énergétique nationale vise à porter la part des énergies renouvelables à 42 % d'ici à 2035. Par ailleurs, le Gouvernement a modifié en profondeur le cadre juridique du secteur de l'électricité, de façon à accroître la participation du secteur privé et à renforcer le rôle de réglementation de l'État. Les efforts faits pour accroître la production, l'efficacité et la viabilité du secteur de l'énergie sont à la hauteur de l'ambition que nourrit l'Égypte de devenir le pôle énergétique de la Méditerranée orientale.

Jamaïque

53. La sécurité et l'efficacité énergétiques sont essentielles pour permettre à la Jamaïque d'accéder durablement au rang de pays développé. Malgré la tendance à la baisse observée au cours de la dernière décennie, le pays a encore l'un des taux de consommation d'énergie les plus élevés d'Amérique latine et des Caraïbes et, comme de nombreux autres petits États insulaires en développement, il est fortement tributaire des importations de combustibles fossiles. Dans le cadre du plan national de développement « Vision 2030 Jamaica » et de la politique énergétique nationale pour la période 2009-2030, des réformes sont en cours, notamment dans les domaines législatif et opérationnel, afin de relever les grands défis du secteur. Depuis l'adoption de la politique énergétique nationale, des progrès tangibles ont été accomplis en termes de sécurité énergétique, d'efficacité énergétique et de diversification des combustibles, notamment grâce à une plus grande utilisation des sources d'énergie plus propres et renouvelables. La Jamaïque s'emploie également à développer son infrastructure énergétique et à moderniser les technologies afin de diversifier ses options énergétiques.

Lituanie

54. Les solutions novatrices et l'énergie intelligente sont à la base de l'économie moderne et durable de la Lituanie. La mise en œuvre de la stratégie nationale d'indépendance énergétique permet de renforcer la sécurité énergétique et la compétitivité du pays et de promouvoir le prosumérisme énergétique. La Lituanie a construit un terminal GNL et inauguré des réseaux énergétiques interconnectés avec la Suède et la Pologne. La part de l'énergie renouvelable dans sa consommation brute finale d'énergie s'établit à près de 26 % et la chaleur qu'elle produit à partir de cette énergie dépasse les 46 %.

Niger

55. S'agissant de l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, il est à noter qu'au Niger, seulement 3,7 % de la population utilisaient principalement des carburants et technologies propres en 2015. Pour pallier à cette situation et atteindre l'objectif 7, le Niger s'est doté d'un plan d'action national des énergies renouvelables, dont la mise en œuvre se poursuit et qui réduira à terme considérablement le recours à la biomasse comme source d'énergie.

Paraguay

56. Le Paraguay, qui se classe parmi les plus grands exportateurs et producteurs par habitant d'électricité propre et renouvelable dans le monde, s'est félicité que le Département des affaires économiques et sociales et l'Association internationale pour l'hydroélectricité Itaipu Binacional aient signé l'accord « Solutions durables dans les domaines de l'eau et de l'énergie » afin de promouvoir la durabilité de l'eau et de l'énergie, l'accent étant mis sur les objectifs 6 et 7. Dans le cadre de cette initiative, un bureau modèle a été mis en place du côté paraguayen du barrage d'Itaipu, avec pour but la création d'un réseau mondial pour l'énergie durable à même de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable.

Qatar

57. Le Qatar s'est employé à garantir l'accès de toute sa population à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Il a adopté des sources d'énergie de substitution, notamment dans le cadre des projets de construction d'une centrale à Oum el-Houl et d'une centrale solaire à Siraj. Le pays s'emploie également à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie, notamment du gaz, par l'intermédiaire de son comité national chargé des énergies renouvelables. À cet égard, la société Qatar Cool a décidé d'utiliser des eaux usées plutôt que de l'eau potable pour alimenter ses centrales de refroidissement. Le Qatar a poursuivi l'exécution de son programme d'utilisation rationnelle de l'énergie. La consommation moyenne d'énergie par habitant a baissé de janvier 2012 à décembre 2016, de 18 % pour l'électricité et de 20 % pour l'eau.

Roumanie

58. La faible dépendance de la Roumanie à l'égard du monde extérieur pour ce qui est des ressources énergétiques, associée aux changements économiques structurels, entraîne un ralentissement, voire un déclin relatif des industries à forte intensité énergétique, ce qui met le pays relativement à l'abri des crises énergétiques qui frappent régulièrement l'Europe. La situation géographique de la Roumanie est propice à la production d'énergie éolienne, solaire et hydraulique, tandis que les ressources minérales restent largement inexploitées grâce aux économies réalisées du fait des activités de développement durable et de l'économie circulaire. Au cours des 15 dernières années, le pays a réussi à dépasser légèrement l'objectif fixé pour 2020, à savoir produire 24 % de son énergie à partir de sources renouvelables, principalement grâce aux panneaux solaires et à l'énergie éolienne, associés à la technique de la cogénération.

Arabie saoudite

59. En Arabie saoudite, le secteur de l'énergie joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre du programme national de transformation, le pays s'est fixé pour objectif de produire 3,45 gigawatts d'énergie renouvelable d'ici à 2020, ce qui portera à 4 % la part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie. L'objectif fixé par l'initiative Vision 2030 est de produire 9,5 gigawatts d'énergie renouvelable d'ici à 2030, soit 10 % de la production d'électricité du pays. Le programme national d'utilisation rationnelle de l'énergie vise à améliorer le rendement énergétique dans trois grands secteurs qui représentent au total plus de 90 % de la consommation nationale d'énergie : le bâtiment, l'industrie et le transport terrestre. Le pays a récemment augmenté le rendement énergétique

minimum des petits climatiseurs pour le mettre aux normes internationales, ce qui a permis de réduire la consommation d'énergie de 37 %.

Sri Lanka

60. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des foyers sri-lankais ont accès à l'électricité et les sources d'énergie renouvelable assurent 53 % de l'approvisionnement total en énergie primaire. La dépendance croissante vis-à-vis des importations et le coût de l'énergie sont cependant une source de préoccupation et le Gouvernement se penche actuellement sur des options telles que les sources d'énergie renouvelables, la gestion de la demande et la réglementation du secteur.

Togo

61. Le taux d'accès à l'électricité au Togo est passé de 22,5 % en 2008 à 35,6 % en 2016. En zones rurales, il a grimpé de 3 % à 6,3 % pendant la même période. S'agissant de l'accès des populations rurales et enclavées à l'énergie durable, quatre centrales photovoltaïques d'une capacité totale de 600 kilowatts ont été construites et 10 000 lampadaires fonctionnant à l'énergie solaire ont été installés dans les cinq régions du pays. La nouvelle stratégie nationale lancée en juin 2018 vise à adopter un nouveau modèle d'électrification. En adoptant cette stratégie, le Togo s'est résolument engagé à réussir sa transition vers une énergie durable et à assurer l'accès de toute sa population à l'électricité d'ici à 2030.

Émirats arabes unis

62. Le Gouvernement des Émirats arabes unis a investi massivement dans l'énergie durable et s'impose de plus en plus comme un pôle mondial pour les énergies renouvelables grâce à ses initiatives et projets novateurs en matière de technologies vertes. En janvier 2017, il a présenté la stratégie énergétique nationale pour 2050, première stratégie unifiée du pays dans le domaine de l'énergie. Élaborée en concertation par les administrations chargées de l'énergie et les conseils exécutifs des Émirats arabes unis et placée sous la supervision du gouvernement fédéral, la stratégie vise à porter à 50 % la part des énergies propres dans le bouquet énergétique d'ici à 2050, ce qui permettra d'économiser 190 milliards de dollars. La stratégie sera mise en œuvre en trois phases : a) accélération des économies d'énergie et exploitation de sources d'énergie durables et diversifiées ; b) développement des systèmes de transport économes en énergie ; c) priorité à la recherche-développement et promotion de l'innovation et de la créativité pour fournir des services énergétiques durables.

Uruguay

63. L'Uruguay a réalisé de véritables avancées dans le secteur de l'énergie et est aujourd'hui un leader mondial en matière d'utilisation des énergies renouvelables. À l'origine de cette performance figure l'adoption d'une politique nationale à long terme étayée par un cadre institutionnel et réglementaire solide. Le pays affiche un taux d'électrification de 99,7 %, l'un des meilleurs d'Amérique latine.

Viet Nam

64. Le Viet Nam a pris d'importantes mesures, notamment l'adoption d'une loi sur l'électricité, afin de fournir des services d'électricité durables qui permettent de répondre aux besoins socioéconomiques de la population et du pays en général. Le huitième plan national d'électricité vise à garantir l'accès de pratiquement tous les

ménages ruraux à l'électricité d'ici à 2020. La stratégie nationale de mise en valeur des énergies renouvelables à l'horizon 2030, conjuguée à l'initiative Vision 2050, fixe des objectifs spécifiques concernant la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, notamment produire 7 % de l'électricité grâce aux énergies renouvelables d'ici à 2020 et 10 % d'ici à 2030. Le Viet Nam a également adopté une loi sur l'utilisation économique et rationnelle de l'énergie et le développement énergétique national à l'horizon 2020, ainsi que l'initiative Vision 2050, afin de promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie au niveau de la production et de la consommation. La stratégie pour une production industrielle plus propre d'ici à 2020 a favorisé l'adoption de modes de production plus propres dans le secteur industriel, en utilisant des sources d'énergie, des matériaux et des combustibles qui sont 5 à 8 % moins polluants. La politique énergétique actuelle du Viet Nam cadre, pour l'essentiel, avec les éléments clés de l'objectif 7.

D. Liens entre l'énergie et les autres objectifs de développement durable

65. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 7 peuvent contribuer à la réalisation de tous les autres objectifs de développement durable, notamment dans les domaines suivants : élimination de la pauvreté, égalité des sexes, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements, sécurité alimentaire, santé, éducation, villes et établissements humains durables, eau salubre et assainissement, emploi, innovation, transport, réfugiés et autres situations de déplacement. Pour ce faire, il faut promouvoir une coopération plus étroite entre acteurs et décideurs à tous les niveaux et prendre des mesures dans plusieurs importants domaines des pratiques de développement durable. Ainsi :

a) L'accès aux combustibles et aux technologies propres pourrait sauver des millions de vies chaque année : la pollution atmosphérique due à la mauvaise utilisation des combustibles et technologies propres pour la cuisine fait à elle seule 4 millions de morts chaque année ;

b) La réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessite une action efficace pour promouvoir un système énergétique à faible intensité de carbone et résistant aux changements climatiques : le secteur de l'énergie représente près des deux tiers de toutes les émissions anthropiques de gaz à effet de serre ;

c) Plus de 291 millions d'enfants dans le monde vont dans des écoles qui n'ont pas l'électricité : l'Afrique subsaharienne a le plus faible taux d'électrification des établissements scolaires (35 %), suivie par l'Asie du Sud (48 %) ;

d) La transition vers des énergies propres crée des emplois : à l'échelle mondiale, le secteur des énergies renouvelables employait 9,8 millions de personnes en 2016, alors que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables créent plus d'emplois que le secteur des combustibles fossiles, ce qui permet des gains nets en matière d'emplois ;

e) L'énergie et l'eau sont étroitement liées et interdépendantes : si les gouvernements et les entreprises continuent d'agir comme si de rien n'était, il sera impossible de faire face à l'accroissement considérable, et simultané, de la demande d'eau et d'énergie au cours des prochaines décennies – du fait des liens étroits existant entre ces deux ressources précieuses, une approche suffisamment intégrée s'impose ;

f) Les villes consomment jusqu'à 75 % de l'électricité mondiale et produisent 70 % des émissions de gaz à effet de serre : la promotion de villes et d'établissements humains durables requiert des investissements multisectoriels coordonnés et des politiques intégrées ;

g) L'accès à des combustibles et à une électricité propres est essentiel pour répondre aux besoins des plus de 134 millions de personnes qui ont besoin d'une assistance humanitaire en raison de conflits, de catastrophes naturelles ou d'autres problèmes mondiaux complexes : un groupe d'organismes des Nations Unies et d'autres acteurs a élaboré un plan d'action mondial pour la recherche de solutions énergétiques durables dans les situations de déplacement afin de recenser des moyens concrets d'accélérer les progrès vers l'objectif consistant à garantir l'accès de toutes les personnes déplacées à des services énergétiques fiables, durables, modernes et d'un coût abordable d'ici à 2030.

66. Un meilleur accès aux services énergétiques peut améliorer la santé et le bien-être des femmes, leur libérer du temps et favoriser leur autonomisation économique. Les femmes et les enfants sans accès à des modes de cuisson propres consacrent 1,4 heure par jour en moyenne à la collecte de combustibles. Pour accroître l'efficacité des mesures prévues au titre des objectifs de développement durable, il importe de veiller à ce que tous les éléments de la planification et de l'élaboration des politiques énergétiques prennent en compte la problématique femmes-hommes et encouragent activement le leadership des femmes à tous les niveaux.

67. Le secteur de l'énergie représente près des deux tiers de toutes les émissions anthropiques de gaz à effet de serre. La réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et du Programme 2030 nécessite une action efficace pour promouvoir un système énergétique à faible intensité de carbone et résistant aux changements climatiques. Face à ces changements, il est impératif de réaliser des avancées sur le front des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

IV. Examen de la mise en œuvre de l'objectif 7 par la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable

68. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable est la principale instance chargée du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. La réunion de 2018 du Forum, organisée sous les auspices du Conseil économique et social sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes », a procédé au premier examen mondial de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 ainsi que des objectifs 6, 11, 12 et 15.

69. Pour l'examen de l'objectif 7, le Forum politique de haut niveau a été aidé notamment par :

a) Les rapports sur les examens nationaux volontaires présentés par 47 gouvernements qui ont fait part de leur expérience et de leurs meilleures pratiques quant à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 7 ;

b) Les résultats des forums régionaux sur le développement durable ;

c) Le rapport du Secrétaire général intitulé « Point annuel sur les objectifs de développement durable » (E/2018/64) ;

d) Les notes d'orientation sur l'accélération de la mise en œuvre de l'objectif 7 établies par le groupe consultatif technique multipartite à l'appui du premier examen de l'objectif 7 par le Forum politique de haut niveau en 2018, notamment sur le projet de programme d'action mondial pour accélérer la mise en œuvre de l'objectif 7, en plus des documents soumis par plus de 50 entités des Nations Unies et autres organisations ;

e) Les résultats de la réunion mondiale sur l'objectif 7, réunion préparatoire multipartite spécialisée qui a été organisée à Bangkok, du 21 au 23 février 2018, par le Département des affaires économiques et sociales, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Ministère de l'énergie de la Thaïlande, pour appuyer l'examen de l'objectif 7 par le Forum politique de haut niveau ;

f) Le rapport « Tracking SDG 7: The energy progress report 2018 », établi conjointement par l'Agence internationale de l'énergie, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé ;

g) Les résultats des réunions multipartites consacrées à l'énergie, notamment le Forum de l'énergie de Vienne, tenu en 2018, le Forum annuel sur l'énergie durable pour tous, les Journées européennes du développement et l'atelier sur l'objectif 7 organisé par le Programme des Nations Unies pour le développement.

70. Dans la déclaration ministérielle, adoptée à l'issue de sa réunion de 2018, le Forum politique de haut niveau a souligné que des progrès avaient certes été accomplis dans la réalisation de certains des objectifs et cibles, mais qu'ils n'étaient pas suffisamment rapides pour réaliser le Programme 2030 et que tous les pays et régions n'avaient pas avancé au même rythme, et a lancé un appel urgent en faveur de l'accélération de la mise en œuvre de tous les objectifs.

71. Dans la déclaration, les participants au Forum ont noté avec préoccupation qu'il fallait progresser plus rapidement vers la réalisation de l'objectif 7 et demandé aux gouvernements et à toutes les parties prenantes de redoubler d'efforts pour, notamment : accorder la priorité à la recherche de modes de cuisson propres ; combler le manque d'accès à l'électricité en tirant le meilleur parti des modes de production décentralisée d'énergie renouvelable ; accélérer la transition vers les énergies renouvelables ; accélérer les efforts faits pour améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de l'économie ; rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en tenant compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement ; renforcer les capacités et la recherche-développement ; et promouvoir l'innovation et l'investissement.

72. Lors de l'examen de la mise en œuvre de l'objectif 7 par le Forum politique de haut niveau, certains participants ont souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour mener à bien le Programme 2030 et noté en particulier qu'il importait d'assurer un dialogue intergouvernemental régulier sur l'énergie et que le projet de programme d'action mondial pour accélérer la mise en œuvre de l'objectif 7 présenté par le groupe consultatif technique pourrait offrir un cadre d'action multipartite utile à cet égard.

V. Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024) : plan d'action mondial pour la Décennie

73. En 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé à l'unanimité la résolution 67/215, par laquelle elle a déclaré 2014-2024 Décennie de l'énergie durable pour tous, soulignant ainsi l'importance de l'énergie pour le développement durable. L'Assemblée a demandé, en dernier lieu dans sa résolution 72/224, la réalisation rapide des objectifs stratégiques définis dans le Plan mondial d'action pour la Décennie.

74. S'appuyant sur les progrès accomplis à ce jour, la Décennie devrait jouer un rôle déterminant en mobilisant toutes les parties prenantes pour répondre à l'appel en faveur de l'accélération de la mise en œuvre de l'objectif 7, comme indiqué lors du Forum politique de haut niveau de 2018.

75. Afin d'assurer l'alignement stratégique du Plan d'action mondial pour la Décennie sur le Programme 2030, notamment en tirant parti des contributions techniques telles que le projet de programme d'action mondial pour accélérer la mise en œuvre de l'objectif 7 et des résultats de l'examen de la mise en œuvre de l'objectif 7 par la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau, les objectifs stratégiques de ce plan sont exposés plus en détail ci-après pour servir de cadre d'action multipartite.

- a) Faire avancer la mise en œuvre de l'objectif 7 :
 - i) Accorder la priorité à la recherche de modes de cuisson propres et mettre en œuvre des politiques, des plans intersectoriels et des investissements publics à cette fin, appuyés par des partenariats multipartites redynamisés et novateurs ;
 - ii) Remédier au manque d'accès à l'électricité en élaborant des plans d'action détaillés aux niveaux national, régional et mondial visant à « ne laisser personne de côté », appuyés par une action déterminée des responsables, des politiques et des réglementations ciblées, des partenariats multipartites, des mesures participatives et des investissements plus importants dans les solutions donnant accès à l'électricité en réseau et hors réseau. Pour répondre aux différents besoins des pays et régions, il faudra recourir à différentes solutions telles que raccordement aux réseaux transfrontières, accès aux énergies renouvelables en réseau et options décentralisées ;
 - iii) Accélérer la transition vers les énergies renouvelables, notamment dans les secteurs d'utilisation finale comme les transports, le bâtiment et l'industrie, pour lutter contre les changements climatiques, tout en générant des incidences positives dans les domaines économique, sanitaire et environnemental ;
 - iv) Tirer le meilleur parti des modes de production décentralisée de l'énergie renouvelable, indispensables pour assurer l'accès universel à l'énergie et l'autonomisation des individus, des entreprises et des communautés ;
 - v) Investir davantage dans l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de l'économie et élaborer des politiques bien conçues et ancrées dans la réalité, ainsi que des plans d'action régionaux, nationaux et locaux, à l'appui de ces investissements ;

- vi) Doubler les fonds alloués au niveau mondial à la mise en œuvre de l'objectif 7, en les portant du niveau actuel d'environ 500 milliards de dollars à un niveau compris entre 1 000 et 1 200 milliards de dollars d'ici à 2030 ;
- vii) Renforcer les capacités et l'éducation, grâce à de nouvelles approches intersectorielles permettant de développer les capacités humaines et institutionnelles et de créer les compétences nécessaires pour assurer l'accès universel à l'énergie et transformer le secteur énergétique ;
- viii) Promouvoir les systèmes d'innovation, notamment la recherche-développement, le déploiement et la diffusion, ainsi que la conception et le fonctionnement du système énergétique, en particulier dans les secteurs d'utilisation finale comme les transports, l'industrie et le bâtiment ;
- ix) Investir dans les systèmes de collecte et d'analyse des données pour renforcer les capacités des institutions nationales et assurer le suivi efficace de la mise en œuvre des cibles de l'objectif 7, y compris, si nécessaire, au moyen d'indicateurs améliorés dans les domaines d'action pertinents ;
- b) Renforcer les liens entre l'objectif 7 et les autres objectifs de développement durable :
- i) Tirer parti des liens intersectoriels pour multiplier au maximum les avantages et les synergies en favorisant la contribution de l'énergie à la réalisation des objectifs de développement durable : il convient d'accorder une attention particulière aux liens entre l'énergie et l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités, l'égalité femmes-hommes, l'emploi, les changements climatiques, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'eau salubre et l'assainissement, les villes et les établissements humains durables, l'innovation, les transports, l'industrialisation, la paix et la sécurité et les réfugiés et les personnes se trouvant dans d'autres situations de déplacement ;
- ii) Une approche unifiée s'impose pour réaliser simultanément l'objectif 7 et les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques : la décarbonation des systèmes énergétiques à travers le monde et la réalisation des cibles de l'objectif 7, notamment l'accès universel à l'énergie moderne d'ici à 2030, sont interdépendantes et doivent aller de pair ;
- iii) Intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans toutes les interventions relatives à l'énergie visant à faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable ;
- iv) Promouvoir les villes durables et sobres en carbone grâce à des systèmes de transport en commun fiables et d'un coût abordable, à des cadres bâtis consommant peu d'énergie et à l'utilisation de sources d'énergie plus propres pour satisfaire une grande partie de leurs besoins énergétiques ;
- c) Répondre aux priorités régionales :
- i) Renforcer la coopération régionale pour promouvoir l'innovation et faciliter le financement ; favoriser le raccordement aux réseaux électriques régionaux transfrontaliers afin d'améliorer la sécurité énergétique ; promouvoir l'intégration économique et le développement durable ; et échanger les pratiques optimales qui permettent de répondre aux besoins régionaux concernant l'objectif 7 et ses liens avec les autres objectifs de développement durable ;

ii) Privilégier l'élimination de la pauvreté énergétique dans les pays les plus vulnérables : les investissements en énergie durable (par toutes les parties prenantes) dans ces pays auront d'importantes retombées positives sur les différents objectifs de développement durable et donneront tout son sens à l'expression « ne laisser personne de côté ». Les pays les plus vulnérables, notamment en Afrique ainsi que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, méritent une attention particulière, de même que les pays en situation de conflit ou d'après conflit ;

d) Accélérer la transition vers un avenir énergétique durable, inclusif et équitable :

i) Promouvoir les investissements porteurs de transformation et visant à financer la mise en place de systèmes énergétiques durables, inclusifs et équitables, notamment en renforçant les systèmes existants en les raccordant aux réseaux transfrontières et en intégrant pleinement les solutions décentralisées faisant appel aux énergies renouvelables dans les plans énergétiques, tout en sachant que la transition énergétique suivra des voies différentes à travers le monde : cette transformation demande des mesures diverses et multiformes de la part de tous les acteurs, dans le cadre d'une approche multilatérale concertée qui permette de progresser sur la voie de l'accès universel à l'énergie grâce à des solutions décentralisées, tout en faisant avancer la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;

ii) Transformer les comportements humains pour remplacer des modes de vie énergivores par des modèles plus durables, en encourageant les changements technologiques et institutionnels qui permettent d'assurer l'accès à une alimentation suffisante, à l'eau potable et à une meilleure éducation, le recul de la pauvreté et des inégalités entre les sexes, ainsi que la réduction de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre ;

iii) Améliorer les processus décisionnels en renforçant la collecte de données sur l'énergie, les indicateurs et les efforts de suivi, en adoptant au besoin un plus large éventail d'indicateurs prospectifs sur l'énergie au service du développement durable, notamment des indicateurs sur les liens entre l'énergie et, par exemple, la santé et la création d'emplois ;

iv) Mobiliser les énergies de toutes les parties prenantes – entreprises, société civile, femmes et jeunes, entre autres – pour promouvoir le changement par la sensibilisation, le renforcement des capacités, la mobilisation et la collaboration ;

v) Tirer parti des initiatives existantes, telles que l'initiative « ONU – Du bleu au vert » pour promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'adoption de pratiques durables à cette fin dans tous les locaux de l'Organisation des Nations Unies à travers le monde ainsi que dans toutes ses opérations, en fixant des objectifs concrets et des calendriers d'application.

76. Pour concrétiser ces objectifs stratégiques, il faudra renforcer la coopération internationale entre tous les acteurs afin de nouer des partenariats et mettre sur pied des plans d'action stratégiques spécifiques, ambitieux et assortis d'un calendrier précis, notamment en facilitant les efforts déployés par le Secrétariat, y compris les commissions régionales, en coordination avec le système des Nations Unies pour le développement, les organisations internationales, les banques multilatérales de

développement, les entreprises, la société civile et d'autres parties prenantes. ONU-Énergie devra renforcer la cohérence et la coordination au sein du système des Nations Unies ainsi que la collaboration multipartite. Il faut continuer à renforcer l'appui au groupe consultatif technique multipartite sur l'objectif 7 et mettre à profit ses travaux pour faciliter ces efforts. Le bilan à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie pour tous (2014-2024), en 2019, pourrait être une occasion de mettre en exergue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif 7. Le Département des affaires économiques et sociales aide le Secrétaire général à coordonner les activités de la Décennie, facilite l'action d'ONU-Énergie en assurant son secrétariat et réunit le groupe consultatif technique multipartite sur l'objectif 7.

VI. Conclusion

77. Pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif 7, toutes les parties prenantes doivent redoubler d'efforts et intensifier leur action. Les prochains rendez-vous à l'échelle mondiale offrent des occasions historiques, notamment la réunion de 2019 du Forum politique de haut niveau, qui se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social et de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, ainsi que les sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Sommet sur les changements climatiques que le Secrétaire général convoquera en 2019. Il importe également de mettre à profit la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie pour tous (2014-2024) pour faciliter la réalisation rapide des objectifs stratégiques décrits dans le présent rapport. Ces actions peuvent contribuer à bâtir des sociétés durables et résilientes, en aidant les plus démunis et en veillant à ne laisser personne de côté.
